

Image not found or type unknown



Co emprunteur que faire pour ne pas payer a sa place

Par **laura**, le **28/07/2010** à **17:41**

Bonjour, rnje me suis porté co-emprunteur en décembre 2008 d'un véhicule acheter d'occasion chez un concessionnaire avec mon ex conjoint ojourd'hui nous sommes séparer et je ne souhaite plus etre co-emprunteur le souci c'est qu'il va bientôt etre au chômage et qu'il ne pourra plus payer les mensualités autre souci je ne suis pas sur la carte grise donc meme si je paye, la voiture ne m'appartient jamais. Que puis-je faire? merci d'avance

Par **Marion2**, le **28/07/2010** à **18:11**

Bonjour, rn rnLa carte grise n'est pas un titre de propriété, mais un titre de circulation. rn rnQuel(s) nom(s) figure(nt) sur l'acte de vente ? rn rnVous devrez régler le crédit. Si votre ex-compagnon (je suppose que vous n'étiez pas mariés) ne règle pas sa part, vous devrez vous retourner contre lui.

Par **laura**, le **28/07/2010** à **19:41**

ok merci